

Flash Infos BGPS



Païement des examens supplémentaires des permis de conduire : Nouvelle procédure

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la rationalisation des procédures, le paiement des examens supplémentaires va faire l'objet d'une nouvelle procédure. Celle-ci consiste à remplacer une saisie manuelle chronophage et source d'erreurs par une injection de masse dans le SIRH. Cette évolution exige une fiabilisation des données remontées par les acteurs de la chaîne, à savoir les BER et la DSR.

Ainsi, le paiement des examens supplémentaires réalisés au mois M seront dorénavant payés à M+3.

Pour la première mise en œuvre, le paiement sera effectué sur la paie du mois de mai 2025 pour les examens réalisés au mois de février.

La DRH/BGPS se tient à votre disposition pour toute question.

Très cordialement,